

Objet de l'étude

Votre demande et la réponse

L'étude répond à votre demande selon deux lectures : le revenu obtenu à l'âge de départ souhaité, puis l'âge auquel le revenu souhaité est atteint.

Âge de départ souhaité	62 ans
Revenu net souhaité	4 583 € par mois, soit 55 000 € par an

3 834 €

nets par mois · départ à 62 ans (votre demande) · soit 46 006 € par an

58,6 %

du revenu actuel

À l'âge souhaité	Un départ à 62 ans ressort à 3 834 € nets par mois, une fois tous les droits versés, soit 750 € de moins par mois que le revenu souhaité.
Pour le revenu souhaité	Le revenu souhaité est atteint pour un départ à 65 ans ; le revenu ressort alors à 4 602 € nets par mois.

Le revenu projeté, comparé à votre revenu actuel et à votre objectif

Revenu actuel

78 461 €/an

Retraite projetée

46 006 €/an

Votre objectif

55 000 €/an

Hypothèses de la projection

Périmètre de l'étude	retraite de base suisse (AVS), prévoyance professionnelle suisse (2 ^e pilier), retraite française, imposition en France, assurance maladie
Montants nets	après impôt sur le revenu, prélèvements sociaux et assurance maladie
Taux de change	1,07 € pour 1 CHF
Rendement du capital placé	2,0 % par an, non garanti
Horizon de la projection	jusqu'à 90 ans

Projection indicative, établie à législation constante sur les pièces remises ; elle ne constitue pas une garantie de revenu. Les montants estimés sont signalés dans le document et détaillés en annexe.

Partie 2 Votre retraite selon l'âge de départ

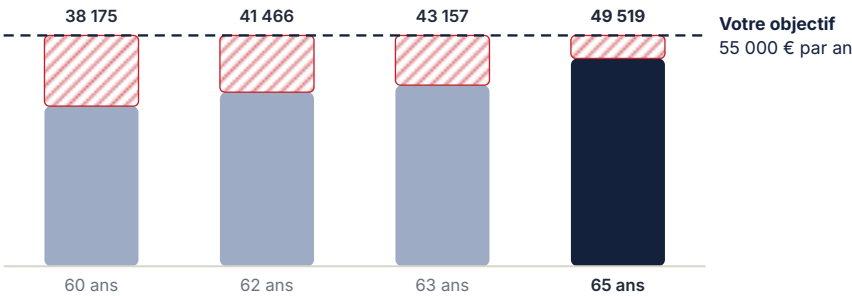
Cette partie présente le revenu net estimé selon l'âge de départ, avec l'option la plus favorable pour chaque décision ; la partie 3 examine ces décisions.

Âge de départ

À quel âge partir ?

À situation identique par ailleurs (2^e pilier en rente, pension française non liquidée, LAMal retenue). Revenu net de Marc Exemple par âge de départ.

Le choix de l'âge entraîne un écart de 11 344 € par an entre un départ à 65 ans et un départ à 60 ans.



Détail chiffré

	60 ans	62 ans votre demande	63 ans	65 ans
Années sans rente AVS	3 ans	1 an	aucune	aucune
la rente AVS ne peut pas être versée avant 63 ans				
Revenu net la première année de retraite	27 954 €/an	34 091 €/an	52 145 €/an	49 519 €/an
avant 63 ans, sans rente AVS				
Revenu net annuel une fois tous les droits servis	38 175 €/an	41 466 €/an	43 157 €/an	49 519 €/an
hors années de transition				
Écart annuel par rapport à un départ à 65 ans	moins 11 344 €/an	moins 8 052 €/an	moins 6 362 €/an	référence
constaté chaque année de retraite, à législation constante				
Total net perçu jusqu'à 90 ans (estimation selon les hypothèses de l'étude)	1 125 374 €	1 171 655 €	1 183 218 €	1 237 966 €

Montants en gras : la valeur la plus favorable de chaque ligne. Le déroulé année par année de chaque âge figure dans les pages Simulation du dossier.

L'étude chiffre l'écart de revenu associé à chaque année d'anticipation. Le choix de l'âge de départ vous appartient.

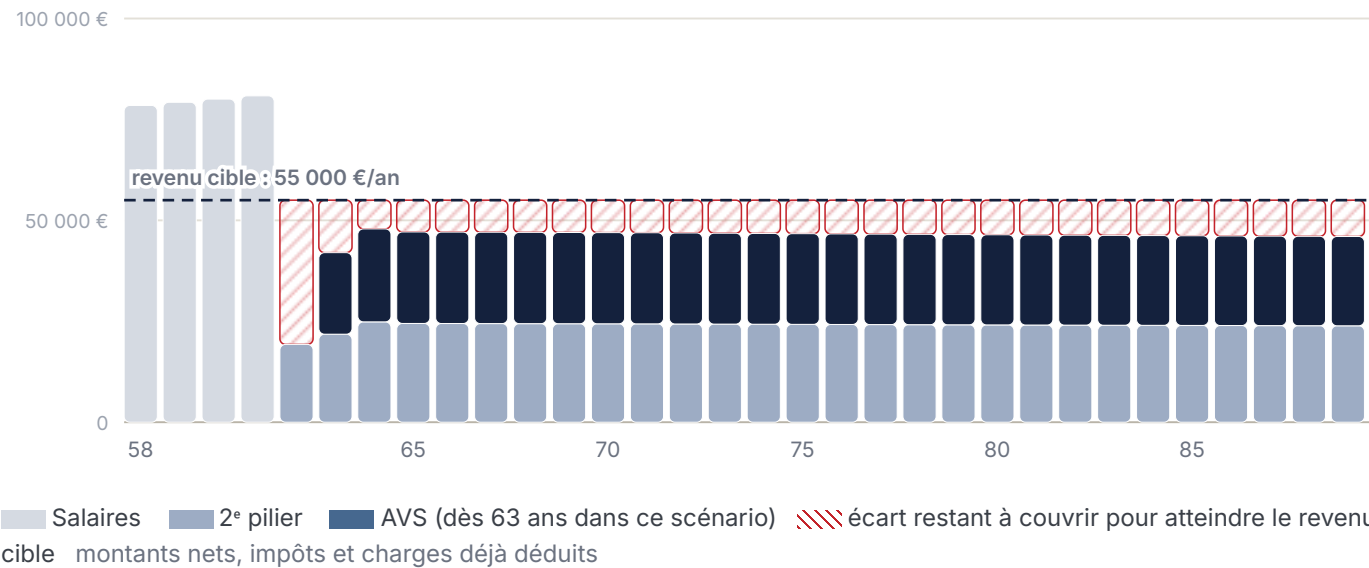
Cette page compare les âges de départ à choix identiques. La page d'ouverture retient, pour chaque âge, la combinaison la plus favorable : 62 ans, 46 006 € par an ; 65 ans, 55 230 € par an. L'écart entre les deux pages tient à ce seul choix.

Le détail ligne à ligne de ce calcul figure en annexe, page 29.

Votre scénario

Votre demande, un départ à 62 ans :
la projection année par année

Pour un départ à 62 ans, le scénario le plus favorable parmi ceux calculés est le suivant : 62 ans · LPP capital · pension française non liquidée · CMU. Les salaires sont projetés à +1 %/an jusqu'au départ ; les revenus de retraite sont présentés ensuite. Tous les montants sont nets.



Les âges clés de la projection

	58 ans	60 ans	62 ans	63 ans	65 ans	70 ans	80 ans	89 ans
Salaires nets	78 k€	80 k€	—	—	—	—	—	—
Retraite nette	—	—	19 k€	42 k€	47 k€	47 k€	46 k€	46 k€
dont impôt de l'année	(incl.)*	(incl.)*	– 0 k€	– 1 k€	– 1 k€	– 1 k€	– 1 k€	– 2 k€
Écart au train de vie cible	couvert	couvert	– 36 k€	– 13 k€	– 8 k€	– 8 k€	– 9 k€	– 9 k€

* pendant les années de salaire, l'impôt est inclus dans le taux de charge global (cf. méthode).

46 006 € nets par an, une fois tous les droits servis · 1 273 878 € perçus au total jusqu'à 90 ans, selon les hypothèses de l'étude

Selon les hypothèses actuelles et à législation constante, ce scénario est le plus favorable des scénarios calculés ; ce résultat n'est pas garanti et sera actualisé si une hypothèse change (prime maladie réelle de votre contrat, estimation officielle de la caisse AVS, rendement du placement). Il correspond à la demande exprimée (« Partir à 62 ans si mon revenu le permet ») ; les pages Simulation et « Besoin de financement » en présentent le détail.

Partie 3 Les décisions à prendre

Le revenu présenté dépend de plusieurs choix. Chacun est examiné ici, avec son effet chiffré et ses limites.

Décision

2^e pilier : rente ou capital ?

La comparaison est établie pour un départ à 65 ans, sans pension française liquidée, avec le régime d'assurance maladie LAMal. La rente est imposée au barème chaque année, après abattement de 10 % ; le capital supporte environ 8 % de prélèvements en une seule fois au retrait (impôt de 7,5 % sur 90 % du capital compris), puis seuls l'AVS et les gains des retraits restent imposables.

Selon les hypothèses de l'étude, le capital ressort à 3 084 € nets de plus par an que la rente, soit 96 764 € sur l'ensemble de la retraite. Le capital ne devient plus favorable qu'au-delà d'un rendement de 0,9 %, non garanti ; en dessous, la rente reste plus avantageuse.

Détail chiffré

	Deuxième pilier en rente	Deuxième pilier en capital
	rente servie à vie, imposée chaque année au barème	capital net de 631 711 € retiré à 65 ans, converti en revenu régulier
Revenu brut annuel rentes et revenu tiré du capital, avant prélèvements	67 792 € par an	61 799 € par an
Prélèvements uniques au retrait du capital impôt libératoire de 7,5 % sur 90 % du capital (CGI 163 bis II), CEHR (art. 223 sexies) ; le capital net indiqué en tête de colonne en résulte	aucun	– 53 089 €
Prélèvements annuels assurance maladie, impôt sur le revenu, contributions sociales	– 18 273 € par an	– 9 197 € par an
Au décès la rente s'éteint ; le solde du capital se transmet	rien à transmettre	le solde se transmet
Revenu net annuel	49 519 €	52 603 €
Total net perçu sur la retraite	1 237 966 €	1 334 730 €

Les montants en gras désignent l'option la plus favorable, ligne à ligne. L'écart entre les deux options s'établit à 3 084 € par an, soit 96 764 € sur l'ensemble de la retraite.

Effet du rendement du placement

Placement du capital	Net par an, en capital	Option la plus favorable
0 %	47 065 €	rente + 2 454 €
1 %	49 878 €	capital + 359 €
2 % (hypothèse actuelle)	52 603 €	capital + 3 084 €
3 %	55 576 €	capital + 6 058 €
4 %	58 788 €	capital + 9 269 €

Annexe

Hypothèses & taux officiels

Les valeurs retenues par l'étude, avec leur source et leur date.

AVS : décote par année d'anticipation / rente mensuelle pour une durée de cotisation complète (échelle 44)	6,8 %/an · 1 260–2 520 CHF/mois
LPP (2 ^e pilier) : taux de conversion minimal légal / réduction par année d'anticipation	6,8 % · -0,2 %/an
CMU (assurance maladie française du frontalier) : formule de la cotisation	8 % × (revenu fiscal de référence – 12 015 €), URSSAF/STFS 2026
CSG sur les pensions en cas de pension française liquidée (sans plafonnement, CE 25/10/2024)	0 / 4,3 / 7,4 / 9,1 % selon le revenu fiscal de référence
Capital du 2 ^e pilier : prélèvement forfaitaire libératoire (CGI 163 bis II)	7,5 % sur 90 % du capital, versement unique, irrévocable
Paramètres retenus	taux de change : 1,07 € pour 1 CHF ; rendement du capital placé : 2,0 % par an, non garanti ; horizon de projection : 90 ans

Le barème de l'impôt sur le revenu 2026 (LF 2026-103, BOI-IR-LIQ-20-10), les seuils de CSG (circulaire CNAV 2025-35) et le prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 % (BOI-RSA-PENS-30-10-20) sont intégrés aux calculs.

Avertissement

Cet extrait reproduit cinq pages d'une étude de 42 pages, établie pour une personne fictive : Marc Exemple, 58 ans, salarié à Bâle et domicilié en France. Les montants sont vraisemblables mais inventés ; ils ne proviennent d'aucun dossier client.

Les résultats dépendent de la situation de chacun : carrière en Suisse et en France, caisse de pension, situation familiale, régime d'assurance maladie, fiscalité. Une étude réelle est établie sur les pièces officielles remises par le client (certificat de prévoyance, extrait de compte AVS, relevé de carrière, avis d'imposition).

Projection indicative, à législation constante et selon les hypothèses de la date de l'étude ; elle ne constitue ni une garantie de revenu, ni un conseil en investissement.